

DEFENDRE
INFORMER
SOUTENIR
REPRESENTER

AGL

WWW.AGLOUVAIN.BE

NOTE DE POSITION : HANDI-CAP !

Assemblée Générale des Étudiant·e·s de Louvain
Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88
agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

SUR LA PLACE DES HANDICAPS, TROUBLES ET MALADIES INVALIDANTES À L'UCL ET À L'AGL

CONTEXTE

Dans l'imaginaire collectif, les handicaps, les troubles et les maladies invalidantes constituent un tout particulièrement mal expliqué, peu compris et rempli de préjugés. Toutes ces déficiences paraissent floues, tandis qu'un tabou semble interdire au grand public de s'y intéresser. Un amalgame préjudiciable s'en suit : une personne déficiente visuelle ou à mobilité réduite se retrouvant ainsi considérée comme déficiente mentale par la même occasion. Le manque d'information, de sensibilisation et d'éducation de la société isole les personnes concernées dans un monde clôt, sans diversité, vouées à être mal considérées, à subir les préjugés, parfois même à devoir s'y conformer pour exister, et à être encadrées par des professionnel·le·s qui partagent parfois eux-mêmes la plupart des idées préconçues.

L'évolution des techniques et technologies, l'ouverture d'esprit et la médiatisation des personnes HTM (handicap, trouble, maladie invalidante), notamment à l'occasion des jeux paralympiques, provoquent une meilleure visibilité pour ces sujets dans le débat public. Puisque les médias montraient désormais leurs capacités, le public était plus enclin à accepter de les voir et de mieux les considérer. Cependant, la personne HTM devint un·e individu·e qui peut, mais à condition qu'on l'aide.

L'Université Catholique de Louvain (UCL) a lancé, il y a 25 ans, un vaste projet d'inclusion des personnes HTM, notamment par la création du statut PEPS (Projet pour Etudiant.e.s à Profil Spécifique). Ce statut concerne tou·te·s les étudiant·e·s dont la situation demande un aménagement de cursus : sportif·ve·s de haut niveau, artistes, entrepreneur·euse·s, HTM. L'Université entreprit également d'installer des infrastructures permettant l'accessibilité des personnes HTM (plans inclinés, marques podotactiles, etc).

Malgré cette apparente volonté d'inclusion et d'accessibilité, de graves obstacles demeurent. L'inclusion semble dès lors plus un terme en vogue et un argument marketing plutôt qu'une réelle conviction. Aménagements manquants, infrastructures en ruine, volonté que le statut ne soit pas trop connu pour ne pas devoir y investir, trop d'accompagnateurs pédagogiques, nombreux préjugés : tel est le triste constat que nous devons dresser. Sans vouloir nier les efforts déjà réalisés, un gros travail doit encore être mené.

L'Assemblée Générale des étudiant·e·s de Louvain (AGL) peut être le vecteur de ces revendications émanant directement des étudiant·e·s concerné·e·s. Ils et elles sont les seul·e·s vrai·e·s professionnel·le·s de leur propre situation et doivent donc être considéré·e·s en conséquence. Le Conseil se prendra en compte cette partie grandissante des étudiant·e·s de l'UCL, les accueillira, montrera l'exemple et revendiquera les éléments indispensables à leur réelle inclusion, tout en soutenant qu'ils et elles ne sont pas handicapé·e·s, mais « handicapables » et que leur présence à l'UCL est une valeur ajoutée qui peut bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le handicap ne se trouve pas tant dans les jambes, les yeux ou les oreilles, mais plutôt dans le cerveau de celui ou celle qui juge l'autre. De l'handicapé à l'handicapable, il y a une mince frontière, mais sans doute la plus difficile à franchir. Accompagnons le changement de mentalité et ouvrons-nous sur le monde.

DISPOSITIONS ET VOTES

Force est de constater qu'à ce jour l'AGL ne remplit pas toutes les missions que lui assignent le Décret Participation. En effet, elle ne peut inclure l'ensemble des étudiant·e·s de l'Université puisqu'aucun dispositif

n'a été mis en place avant cette année. Grâce à la création de la Commission PEPS HTM, à partir du 23 février 2017, issue du GT Handi, un premier pas a été franchi, mais restera vain s'il n'est accompagné de plus amples mesures.

1. Le Conseil confirme la création de la Commission PEPS HTM, en charge des dossiers en lien avec les étudiant·e·s porteur·euse·s d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie invalidante, que ce soit à LLN ou sur les sites de l'UCL.

2. La Commission PEPS HTM se doit de compter dans ses rangs des étudiant·e·s détenant le statut PEPS, catégorie HTM, afin que les projets émanent de leur expérience au quotidien.

3. L'AGL considère que le HTM représente une richesse et non une tare et défend que l'UCL doit investir et mettre en place les aménagements qui permettent l'inclusion des étudiant·e·s concerné·e·s.

4. La présidence du Conseil s'assure, dans le cas où un·e étudiant·e HTM manifeste son souhait d'assister à une session du Conseil, que tout sera mis en place pour l'accueillir dans les meilleures conditions (accessibilité du local, des documents, etc), en fonction de sa situation spécifique.

5. L'AGL demande à l'UCL de débloquer un budget suffisant permettant l'aménagement de ses locaux dans le but de les rendre plus accessibles aux personnes HTM.

6. Considérant qu'une accessibilité totale ne peut être atteinte de par la structure même du bâtiment, l'AGL entame les démarches pour demander à l'UCL de déménager dans des locaux qui lui permettront de remplir l'ensemble de ses missions, et notamment celle d'inclure, et donc d'accueillir, l'ensemble des étudiant·e·s, peu importe leur situation spécifique. Le cas échéant, le Conseil devra valider le projet final.